

COMPTE RENDU

Séance du 30/06/2020

L' an 2020 et le 30 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BRUNEAU Valérie, DEROUINEAU Isabelle, LEBARBIER Nathalie, MOREAU Sindy, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : ALLANET Christophe, LEROUX Loïc, MENANT Sébastien, PIGEON Eric, POTTIER Victorien, TELLIER Roland

Absent(s) ayant donné procuration : M. PAPILLAUD CHRISTIAN à M. TELLIER Roland

Absent(s) : M. BUREAU Joël

A été nommée secrétaire : Mme DEROUINEAU Isabelle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 23/06/2020

Date d'affichage : 23/06/2020

Objet de la séance

SOMMAIRE

- Modification délégués SIVOS
- Suppléant Commission Electorale
- Commission sécurité
- CCID
- Loyers Jalaisien
- Diagnostic Electricité
- Aménagement centre bourg
- Questions diverses

Madame le Maire précise à l'assemblée que le vote dématérialisé du 20 juin concernant la modification des conseillers membres de la commission SIVOS a bien été pris en compte (vote à l'unanimité).

Madame le maire confirme donc qu'à compter du 20 juin 2020 la commission SIVOS est composé de Mme MOREAU Sindy et Mme OZAN Claudine en tant que titulaires et de Mme NORMAND Adeline et Mme BRUNEAU Valérie en tant que suppléantes.

2020/45 Suppléant commission électorale

- Vu la loi du 1er /08/2016 transférant au Maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et les radiations des électeurs
- Vu l'obligation de la mise en place d'une commission électorale chargée de contrôler a posteriori les décisions du maire en ce qui concerne les inscriptions, les radiations et de veiller à la régularité des listes électorales.
- Vu le nombre d'habitants de la commune inférieur à 1000,
- Vu la délibération 202031 nommant un titulaire à la commission électorale

Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommer un conseiller municipal en tant que suppléant

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Mr Loïc Leroux en tant que suppléant de la commission électorale.

2020/46 commission sécurité routière

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un référent sécurité routière son rôle consiste à faire le relais entre le service de l'état et la collectivité locale, de veiller à la diffusion des informations relative à la sécurité routière,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité Mme Ozan Claudine en tant que référent sécurité routière.

2020/47: Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Une liste de **24 noms** doit être communiquée au Centre des impôts qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **décide**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms parmi les contribuables de la commune et de l'adresser au Centre des Impôts. (Liste en annexe)

Liste des personnes pour la CCID

Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
Madame	AVELINE	CELINE	11 RUE DE BEL AIR	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	BARBAULT	FRANCIS	1 IMPASSE DES TILLEULS	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	BEUNARDEAU	PATRICK	17 LA GRANDE OISELLERIE	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	BOUTTIER	ANDRE	24 RUE DE BEL AIR	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	BUREAU	SANDY	LA POLOGNE	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	CADIO	YANN	3 IMPASSE DES LAURIERS	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	CHÂTEAU	CLAUDE	10 RUE DE BEL AIR	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	CHAUVEAU	PHILIPPE	FALAISE	72160	THORIGNE SUR DUE
Monsieur	CHOPLIN	NATHALIE	LA TOUCHE DE VAUX	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	COLLET	ADELINE	10 RUE DU ROUGERAI	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	COSSONEAU	PATRICK	18 RUE DE BELLEVUE	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	COUSIN	ANTHONY	LE PETIT CHAMP	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	DERLYN	NATHALIE	13 RUE DE BEL AIR	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	FOUGERAY	FREDERIC	LE PETIT MORTEUVRE	72370	LE BREIL/MERIZE
Monsieur	FROGER	MARTIAL	26 RUE DE BEL AIR	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	GOUPIL	LAURENCE	6 RUE DES LAURIERS	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	GUILMAIN	VIRGINIE	20 RUE DU ROUGERAI	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	LANCELIN	RICHARD	21 RUE DE BELLEVUE	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	LAUNAY	MONIQUE	32 RUE DU ROUGERAI	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	LAURENT	RODOLPHE	20 RUE DE BELLEVUE	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	LEBRETON	GISELE	LA GROUAS	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	LECORDIER	PHILIPPE	28 RUE DU SABLON	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	LEGAVRE	SYLVAIN	13 RUE DES GENETS	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	PAPILLAUD	CHRISTIAN	27 RUE DU SABLON	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	PICHON	JULIE	21 RUE DES GENETS	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	POIRIER	MARION	L'EPINAY	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	POIVET	JEAN-CLAUDE	4 RUE DU SABLON	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	TACHON	BRUNO	MOMPOULE	72370	NUILLE LE JALAI
Madame	TANNIER	MICHELE	12 RUE DU ROUGERAI	72370	NUILLE LE JALAI
Monsieur	VINCENT	JEAN-PASCAL	2 LA ROUTE	72370	NUILLE LE JALAI

2020/48 : Loyer du Jalaisien

- Vu la crise sanitaire du COVID-19
- Vu l'ordonnance 2020-316 du 25 mars 2020
- Vu la suspension du loyer des mois de mai, juin et juillet du commerce "le jalaisien"

Mme le Maire demande au conseil municipal de déterminer si

- les 3 mois de loyer seront annulés
- les 3 mois de loyer restent dus avec un étalement sur une période déterminée
- le paiement du loyer sera à réaliser au prorata depuis la réouverture du commerce.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'annulation des 3 mois de loyer du "jalaisien"

2020/49 : Diagnostic électricité

Vu les articles R 123-1 à 123-5 du code de la construction et de l'habitation.

Vu la délibération 2019/46 convenant de mettre les tableaux électriques aux normes.

Considérant qu'il est nécessaire de vérifier les installations électriques de la mairie, de l'école, la cantine, garage et commerce.

Madame le Maire présente les 2 devis reçus, de l'entreprise Veritas et de l'entreprise Dekra

- Mairie : 120 m ²
- Ecole : 250 m ²
- Cantine : 135 m ²
- Garage : 115 m ²
- Commerce : 60 m ²

Entreprise	Visite initiale	Visites périodiques			Schémas unifilaires d'armoires électriques			Autres		Total
		Nombre	Tarifs	Total	Nombre	Tarif	Total	Prestations	Tarifs	
DEKRA	449,55 €	2	333,00 €	666,00 €	11	28,00 €	308,00 €			1 423,55 €
Bureau VERITAS	675,00 €	3	525,00 €	1 575,00 €	11	30,00 €	330,00 €	visite quadriennal avec rapport (tarif vérif. + compl.157,00 €)	682,00 €	3 262,00 €
					Les schémas seront fait uniquement lorsque les travaux de mise en conformité seront réalisés par l'électricien					

Après délibération le Conseil Municipal décide:

- de retenir l'entreprise DEKRA
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents se référant à ce dossier

2020/50 : Aménagement du bourg

- Vu l'aménagement actuel de la commune
- Vu la vitesse des automobilistes dans la commune
- Vu la présence de danger pour les piétons
- Vu l'adhésion à ATESART
- Vu le premier projet établi par la municipalité précédente

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du centre bourg réalisé par ATESART suite à leur visite.

Madame le Maire propose de valider et de lancer le projet

Après consultation le conseil Municipal :

- décide de modifier certains points du dossier
- de remettre cet objet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Ci-contre des plans du projet présenté :



Complément compte-rendu

Madame le Maire informe l'assemblée que divers achats seront effectués prochainement :

- 2 meubles en inox de la cantine pour remplacer les 2 meubles en bois existants.
- Matériel informatique
- Un sèche-linge (plus tard)
- Distributeur à savon / essuie main...

Madame le Maire informe des différents travaux en cours :

- Curage des fossés route des vénerais et route des haies
- Impasse des rosiers il y a un problème d'inondation. 2 sociétés sont venues pour proposer une solution. La société « Flécharde » a réalisé un devis chiffré s'élevant à environ 6000€, la société Colas a préféré nous orienter vers un architecte hydraulique, l'entreprise pigeon doit également se déplacer.
A charge à Mr Tellier de prendre contact avec un architecte hydraulique.
- L'église, le sinistre de 2018 concernant des coulures sur les murs de l'église à cause de la neige a été rouvert car des cloques et des effritements apparaissent à l'endroit où la peinture a été faite, une nouvelle expertise de la société ELEX aura lieu le 24 juillet 2020 à 15h.
- Planning arrosage d'été qui sera partagé entre Loïc/Eric/Nathalie et Sébastien, Roland Tellier s'occupera de planifier cet arrosage.
- Les jurés d'assises se dérouleront le 21 juillet à Surfonds
- Madame le Maire informe que pour réaliser une voie verte entre le bourg et le lieudit « La Route » il faudra acheter des terrains ou récupérer la voirie qui est actuellement la propriété du département.

Monsieur Tellier propose d'acheter un vidéoprojecteur.

Monsieur Tellier informe l'assemblée que Mr Hubert, maire du Breil/Merize a été réélu président du SIAEP

Madame MOREAU informe qu'elle a été réélu présidente du SIVOS aux côtés de Mme Rapicault et Mr Pigné vices président.

Le prochain Conseil municipal se déroulera le vendredi 10 juillet pour élire les représentants du conseil municipal lors des élections sénatoriales.

Questions diverses : /

La séance est levée à 22h30